



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

**DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**  
-----

**PROJET DE PRODUCTIVITÉ ET DE RÉSILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCES RURAUX  
(RIZ PLUS)**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

MADAGASCAR

PROJET DE PRODUCTIVITÉ ET DE RÉSILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCES RURAUX  
(RIZ PLUS)

N° de crédit : IDA-72800

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UNE FIRME EN  
CHARGE DE**

**LA MISE EN PLACE ET DE L'OPERATIONNALISATION D'UN DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL  
DANS LES REGIONS ALAOTRA MANGORO ET SOFIA**

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés): SC-17-23/RIZPLUS

Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet de Productivité et de Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux (Riz Plus) et se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat d'une firme qui sera chargée de la mise en place et de l'opérationnalisation d'un dispositif d'appui conseil dans les régions Alaotra Mangoro et Sofia.

Le dispositif jouera un rôle central dans le sens où il accompagnera les producteurs sur les plans techniques (de la production à la transformation), dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de développement économique et de gestion (anticipation du marché, suivi-conseil technico-économique, marketing, etc.), juridique (en lien avec le foncier notamment). Il fera également la promotion des programmes d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) auprès des communautés ciblées par l'intermédiaire des formateurs agréés. Les services de consultants (« les services ») comprennent : (i) l'étude des chaînes de valeur soutenues par le projet et (ii) la mise en œuvre des activités de conseil notamment l'identification des bénéficiaires, la collecte, la production et la capitalisation d'informations, ainsi que les activités de conseil proprement dites (mise en œuvre des plans d'action de développement des filières validés par les parties prenantes, soutien aux exploitations agricoles, assistance technique de proximité, conseils sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles, promotion de l'accès aux financements et aux technologies innovantes, etc.). La durée de la mission est estimée à 40 mois calendaire. La mission est prévue commencer dès la signature de contrat.

Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

[rizplus.recrutement@gmail.com](mailto:rizplus.recrutement@gmail.com); cc : [procurement.rizplus@gmail.com](mailto:procurement.rizplus@gmail.com)

L'Unité de Gestion du Projet Riz Plus invite maintenant les Consultants éligibles (« firmes ») à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations

démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être une firme légalement constituée, ayant au moins 10 années d'existence ;

-Ayant intervenu dans le domaine de la fourniture de services de soutien de proximité et d'encadrement technique agricole pendant au moins cinq ans au cours des vingt dernières années, avec attestations/certificats de bonne fin à l'appui ;

-Ayant réalisé au moins cinq (05) prestations dans le cadre de l'opérationnalisation ou la mise en œuvre d'un dispositif d'appui-conseil ou délivrance de services ou promotion ou accompagnement aux producteurs au cours de vingt dernières années, attestations /certificats de bonne fin à l'appui, parmi lesquels figure au moins un (01) contrat ayant un montant supérieur ou égal à trois cent millions d'Ariary (MGA 300 000 000) ;

Dans le cas d'un consortium l'un des cabinets membres du groupement doit être désigné dans l'Acte d'Engagement comme mandataire pour représenter l'ensemble des membres vis-à-vis du Client et coordonner les prestations des membres du groupement.

Seront des atouts :

- E-Voucher ou matching grants ou autres systèmes de financement rural ;
- Structuration et renforcement d'organisations paysannes;
- Fonctionnement des filières en général et des mécanismes de marché ;
- Chaînes de valeur ;
- Agroforesterie, agroécologie et protection de l'environnement ;
- micro-irrigation ;
- Connaissance des problématiques relatives à la structuration du monde rural Malagasy, de façon générale ;
- Connaissance du financement du conseil agricole (enjeu : articulation entre accompagnement financier et non-financier) ;
- Connaissance de l'intégration des enjeux dans la transition agroécologique.

Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016, Edition de Septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission, sans préjudice des autres dispositions applicables : « *Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants* ».

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 08h30 à 16h 30.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard le 25 Juillet 2024 à dix heures (10h00).

Bureau du projet RIZ PLUS

À l'attention de : Madame la Coordinatrice du Projet Riz Plus  
Lot II Y 53 Bis, Bâtiment « FIADANANTSOA », 2ème étage, Avaratr'Antanimora  
101 Antananarivo – Madagascar

Courriel : rizplus.recrutement@gmail.com; cc : [procurement.rizplus@gmail.com](mailto:procurement.rizplus@gmail.com)

La Coordinatrice du Projet Riz plus

RAZAFINDRATOANINA Vololontsoa Volatiana